

défense des régimes spéciaux

Le gouvernement cherche à faire passer les 5 % de retraités des régimes spéciaux pour les responsables du « déficit des retraites ». Mais **il n'y a pas de déficit des retraites, de la Sécurité Sociale ou de l'Assurance Maladie : le seul problème, c'est celui de la répartition des richesses !** Pour répondre aux âneries innombrables qu'on entend sur les régimes spéciaux, nous tordons le cou ici à quelques « évidences médiatiques » :

C'est l'ensemble des salariés qui paient la retraite des régimes spéciaux ?

FAUX - Il est vrai que le régime spécial permet de partir à 55 ans. Mais pour les cheminots, cela est possible par une surcotisation retraite de 12 % supérieure aux autres régimes, et en moyenne, par des salaires et des pensions inférieures aux autres. En moyenne, un salarié du privé quitte son travail à 58 ans et cotise pendant 37 ans, entre 26 et 30 % de son salaire (selon le niveau de sa complémentaire). Un cheminot cotise 33 ans et 3 mois à plus de 42 % de son salaire. Bref, les « régimes spéciaux » se paient eux-mêmes les avantages de leurs retraites.

Si on maintient les régimes spéciaux, on va vers la faillite ?

FAUX - Les électriciens ont un régime excédentaire qui reverse de l'argent au régime général. Il est vrai que les 164 100 cheminots ne paient pas leurs 302 700 pensionnés : l'État verse à ce titre 2,6 milliards d'euros pour compenser le déficit démographique. Par ailleurs, c'est l'État lui-même qui demande aux entreprises publiques de ne plus

embaucher. Pour éviter les déficits des retraites, il faut commencer par remplacer chaque départ à la retraite par une embauche, le contraire de ce que veut faire ce gouvernement. Si les régimes spéciaux étaient dans le régime général, cette somme serait de toute façon à payer.

La fin des régimes spéciaux c'est enfin plus d'égalité entre les salariés ?

FAUX - La fin des régimes spéciaux peut sembler aller vers l'égalité, mais en fait elle représente une dégradation pour tout le monde. Aligner par le bas ne va pas dans le sens du progrès social. Par ailleurs en 1945 quand a été créé le régime général, l'objectif était d'aligner les retraites générales sur celles des régimes spéciaux plus avantageux, pas le contraire. En revanche, offrir à tout le monde une bonne pension après 37,5 ans de cotisation, s permet de partir à 55 ans (et plus tôt pour les travaux pénibles) c'est possible, si la société décide qu'une partie des richesses revienne aux salariés et non plus aux profits. La fin des régimes spéciaux n'améliorera en rien le sort des autres retraités, bien au contraire ! La vraie égalité, c'est l'alignement des retraites par le haut !

Le 18 octobre, les salariés des régimes spéciaux ne feront grève que pour eux ?

FAUX - Bien sûr que non. D'ailleurs le sarkozisme ne cache pas ses intentions et dit clairement qu'il n'est pas possible de demander aux salariés, notamment du privé de travailler au-delà de 60 ans si d'autres s'arrêtent à 55 ans. Fillon a annoncé les 41 ans de cotisations pour tous pour 2012, en allongeant progressivement la durée de cotisations à partir de 2009.

La fin des régimes spéciaux, c'est de nouvelles attaques assurées contre les retraites de tous. C'est bien pour cela qu'il ne faut pas laisser les salariés d'EdF ou de la SNCF se battre seuls, mais les rejoindre dans la rue sur nos revendications :

☛ **Retour aux 37,5 annuités de cotisation dans le secteur public comme dans le privé.**

☛ **Annulation des réformes Balladur (1993) et de Fillon (2003) !**

☛ **Droit à la retraite à taux plein pour les métiers pénibles à 50 et 55 ans !**



USAGERS-SALARIÉS SOLIDARITÉ!

LCR - 2, rue Richard-Lenoir 93100 Montreuil - www.lcr-rouge.org